



paiement pension enfant majeur

Par raygue, le 28/06/2012 à 09:42

Bonjour à tous.

divorcé depuis 1997 et papa d' une jeune fille de 18 ans,je verse une pension alimentaire de 245 euros à sa maman.(+paiement scolarité)

ma fille va débuter en septembre des etudes d infirmiere à bordeaux(precision je réside à bayonne ainsi que sa mère). donc nous allons devoir trouver un appartement sur bordeaux ou ma fille residera du lundi au vendredi ;les weekends ,elle devrait venir normalement chez sa maman et chez moi.

ma question : pour moi il me parait logique que je partage les frais de scolarité de logement et argent de poche avec la maman pour moitié; ayant de tres mauvais rapports (tres proceduriaire et menaces) avec elle je crains qu' elle me demande la pension 245 € + les frais . qu en pensez vous ?

enfin , faut il obligatoirement l accord de la mère pour verser cette pension directement à ma fille ?

MERCI POUR VOS REPONSES

Par n54, le 03/07/2012 à 17:17

Bonjour pour ma part c est soit vous versez la pension ou soit la moitié frais de scolarité mais en aucun cas c est à vous de verser les 2. Et pour ce qui est de la pension je pense que vous pouvez directement la verser à votre fille vu qu' elle est majeure mais juste aviser le juge de cette décision.